

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 5 juillet 2016

**Présents** : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Josiane MAILHOL, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESOLE, Henri PEJOUAN, Valérie CAMERIN, Laurent VERGER.

**Absents** : Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL.

**1) Renforcement BT antenne sud poste FOYER** : le conseil municipal approuve l'avant-projet présenté par le SYADEN concernant le renforcement BT antenne sud poste FOYER, ainsi que l'effacement des réseaux d'éclairage public et/ou de communication électriques pour un montant estimé de travaux de 40 240 € TTC, la participation de la commune étant fixée à 3 170 € TTC.

**2) Service Eau et Assainissement – Rapport du délégué** : le conseil municipal prend acte du rapport de l'exercice 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que de la note de l'Agence de l'eau sur les financements apportés aux collectivités territoriales en 2015.

**3) Budget Eau et Assainissement - Emprunt** : le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 175 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le financement des travaux 2015 et 2016, d'une durée de 20 ans avec un index livret A et une marge de 0,75 % par échéances constantes.

**4) Restaurant scolaire – Prix du repas** : le conseil municipal fixe pour l'année scolaire 2016-2017 le tarif du repas au restaurant scolaire à 2,40 €, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**5) Restaurant scolaire – Actualisation tarifaire API Restauration** : le conseil municipal approuve l'actualisation tarifaire présentée par API restauration, soit 1,69 € TTC pour le repas enfant et 482,82 € TTC pour l'assistance technique (accompagnement, gestion et approvisionnement).

**6) CAUE – Adhésion 2016** : le conseil municipal adhère au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Aude et accepte la contribution annuelle calculée sur la base forfaitaire de 0,20 € par habitant (le minimum étant fixé à 65 €).

**7) Plan local d'urbanisme (PLU) – Révision** : le conseil municipal approuve le lancement d'une révision de son document d'urbanisme, à savoir le Plan local d'urbanisme (PLU) pour se conformer à la réglementation en vigueur et aux documents d'urbanisme supra-communaux et demande à Monsieur le Maire de lancer la consultation pour le choix du bureau d'études.

**8) Exercice du droit de préemption** : le conseil municipal décide d'exercer son droit de préemption sans réserve concernant la vente de l'immeuble situé 9 boulevard Gambetta cadastré AA 209 et fixant le prix de vente ou évaluation à 120 000 € ; dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2016 finançable par un prêt bancaire si toutefois dans le délai de quatre mois à compter de la signature de l'acte il n'a pas été possible de finaliser une convention avec l'Etablissement public foncier régional (EPFR) dans le cadre d'un projet d'aménagement d'intérêt public.

**9) Convention de fauchage avec la CCPLM** : le conseil municipal approuve la convention pour la campagne de fauchage et de débroussaillage 2016 établie entre la commune et la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère.

**10) Convention de mise à disposition d'un local** : le conseil municipal approuve le projet de mise à disposition du local communal pour l'accueil de loisirs d'été avec la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère.

**11) CCPLM – Modification des statuts** : le conseil municipal approuve la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère (CCPLM) portant modification statutaire.

**12) Questions diverses :**

\* Monsieur le Maire informe que l'abattage et le brûlage de 8 platanes supplémentaires sont programmés à l'écluse de Villepinte (début du chantier le 15 août 2016).

\* la vente de 300 brioches dans la commune a permis de récolter 2 283,80 € pour l'association AFDAIM de l'Aude.

\* Monsieur le Maire rend compte de l'intrusion des gens du voyage au Stade municipal et des modalités de leur séjour (durée/tarifification)

\* Monsieur le Maire dit qu'il a déposé plainte après l'incendie à l'espace propreté et qu'il a émis le souhait auprès de la Gendarmerie de Bram qu'une enquête approfondie soit diligentée sur cette affaire.

\* le Syndicat du Fresquel va faire procéder à l'entretien de la ripisylve de la rivière courant quatrième trimestre.